



Nations Unies

Commission de statistique

**Rapport sur les travaux
de la quarante-troisième session
(28 février-2 mars 2012)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2012
Supplément n° 4

Conseil économique et social
Documents officiels, 2012
Supplément n° 4

Commission de statistique

**Rapport sur les travaux
de la quarante-troisième session
(28 février-2 mars 2012)**



Nations Unies • New York, 2012

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	1
A. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption	1
Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-troisième session et ordre du jour provisoire et dates de sa quarante-quatrième session	1
B. Décisions portées l'attention du Conseil	5
43/101. Examen du programme : recensements de la population et des logements	5
43/102. Statistiques de la criminalité	7
43/103. Comptabilité nationale	8
43/104. Statistiques agricoles	10
43/105. Comptabilité économique et environnementale	11
43/106. Statistiques de l'environnement	12
43/107. Statistiques de l'énergie	13
43/108. Statistiques des économies basées sur les ressources naturelles	13
43/109. Statistiques des technologies de l'information et des communications	14
43/110. Cadres nationaux d'assurance de la qualité	14
43/111. Application des Principes fondamentaux de la statistique officielle	15
43/112. Coordination des activités de statistique dans les organismes des Nations Unies	16
43/113. Élaboration d'un plan d'action sur le développement des statistiques	16
43/114. Statistiques du développement humain	17
43/115. Développement des statistiques régionales en Europe	18
43/116. Questions relatives au programme (Division de statistique de l'ONU)	18
43/117. Questions soumises pour information	18
II. Questions soumises à la Commission pour examen et décision	20
A. Examen du programme : recensements de la population et des logements	20
B. Statistiques de la criminalité	20
C. Comptabilité nationale	21

D.	Statistiques agricoles	21
E.	Comptabilité économique et environnementale	22
F.	Statistiques de l'environnement	23
G.	Statistiques de l'énergie	23
H.	Statistiques des économies basées sur les ressources naturelles	24
I.	Statistiques des technologies de l'information et des communications	24
J.	Cadres nationaux d'assurance de la qualité	25
K.	Application des Principes fondamentaux de la statistique officielle	25
L.	Coordination des activités statistiques dans les organismes des Nations Unies	26
M.	Élaboration d'un plan d'action sur le développement des statistiques	26
N.	Statistiques du développement humain	27
O.	Développement des statistiques régionales en Europe	28
III.	Questions soumises pour information	29
A.	Statistiques ventilées par sexe	29
B.	Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités	29
C.	Statistiques du commerce international de marchandises	29
D.	Statistiques du commerce international des services	30
E.	Statistiques des finances	30
F.	Programme de comparaison internationale	30
G.	Groupe d'Ottawa sur les indices des prix	30
H.	Coordination et intégration des programmes statistiques	31
I.	Classifications économiques et sociales internationales	31
J.	Indicateurs de développement	31
K.	Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social	31
L.	Gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	32
M.	Journée mondiale de la statistique	32
IV.	Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU)	33
V.	Ordre du jour provisoire et dates de la quarante-quatrième session de la Commission	34
VI.	Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-troisième session	35
VII.	Organisation de la session	36
A.	Ouverture et durée	36
B.	Participation	36
C.	Élection des membres du Bureau	36

D. Ordre du jour et organisation des travaux.....	36
E. Documentation	38

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption

1. La Commission de statistique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-troisième session et ordre du jour provisoire et dates de sa quarante-quatrième session

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-troisième session;
- b) Décide que la quarante-quatrième session de la Commission se tiendra à New York du 26 février au 1^{er} mars 2013;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quarante-quatrième session, comme indiqué ci-après :

Ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session de la Commission de statistique

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations

Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session

3. Examen du programme : à préciser.

Documentation

Rapport de l'organisme chargé de l'examen

4. Statistiques démographiques et sociales :

- a) Recensements de la population et des logements;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- b) Statistiques des établissements humains;

Documentation

Rapport du Programme des Nations Unies sur les établissements humains

- c) Statistiques sanitaires;

Documentation

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires

d) Statistiques de l'éducation;

Documentation

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

e) Statistiques de l'emploi;

Documentation

Rapport de l'Organisation internationale du Travail

f) Statistiques ventilées par sexe;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

g) Statistiques de la culture;

Documentation

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

h) Statistiques de la criminalité.

Documentation

Rapport conjoint de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

5. Statistiques économiques :

a) Comptabilité nationale;

Documentation

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

b) Statistiques agricoles;

Documentation

Rapport du Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques agricoles et rurales

Rapport du Comité directeur mondial

c) Statistiques industrielles;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

d) Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises;

Documentation

Rapport du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises

e) Statistiques de l'énergie;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

Rapport du Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie

f) Statistiques des services;

Documentation

Rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services

g) Statistiques du tourisme;

Documentation

Rapport de l'Organisation mondiale du tourisme

h) Programme de comparaison internationale;

Documentation

Rapport de la Banque mondiale

i) Statistiques des prix;

Documentation

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix

j) Statistiques des sciences et de la technologie;

Documentation

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

k) Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel;

Documentation

Rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel

l) Statistiques économiques intégrées.

Documentation

Rapport du Groupe des Amis de la présidence

6. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement :

a) Statistiques de l'environnement;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

b) Comptabilité économique et environnementale;

Documentation

Rapport du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique environnementale

- c) Statistiques des économies basées sur les ressources naturelles.

Documentation

Rapport du Groupe d'Oulan-Bator

- 7. Activités non classées par domaine :

- a) Coordination et intégration des programmes statistiques;

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités de statistique

- b) Application des Principes fondamentaux de la statistique officielle;

Documentation

Rapport du Groupe des Amis de la présidence

- c) Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun des données et métadonnées;

Documentation

Rapport de l'Équipe spéciale chargée de définir des normes d'échange de données et de métadonnées

- d) Renforcement des capacités statistiques;

Documentation

Rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle

Rapport du Secrétaire général

- e) Indicateurs du développement;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- f) Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- g) Méthodes de travail de la Commission de statistique;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

h) Développement des statistiques régionales;

Documentation

Rapport de la Commission économique pour l'Afrique

i) Cadres nationaux d'assurance de la qualité;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

j) Coordination des activités de statistique dans les organismes des Nations Unies.

Documentation

Rapport du Groupe des Amis de la présidence

8. Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU).

9. Ordre du jour provisoire et dates de la quarante-cinquième session de la Commission.

Documentation

Note du Secrétariat contenant le projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session de la Commission

Note du Secrétaire général sur le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission

10. Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-quatrième session.

B. Décisions portées à l'attention du Conseil

2. Les décisions ci-après, adoptées par la Commission, sont portées à l'attention du Conseil :

43/101

Examen du programme : recensements de la population et des logements

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction l'examen consacré au Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010 (voir E/CN.3/2012/2), remercié le Bureau du recensement des États-Unis de ses efforts, noté avec satisfaction la contribution des 122 pays qui ont participé à l'examen et fait siennes sans réserve les recommandations figurant dans le rapport consacré à l'examen;

b) A noté le bon déroulement du cycle de recensements de 2010, a constaté que par comparaison au cycle de 2000 seuls quelques pays ou régions ne semblaient pas avoir procédé à un recensement, et a engagé tous les pays, en particulier ceux qui n'avaient pas encore organisé de recensement dans le cadre du cycle en cours, à redoubler d'efforts pour mener à bien les activités de recensement d'ici à 2014;

c) A pris note du soutien apporté par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour la population et d'autres organismes internationaux aux pays qui organisent des recensements, a noté également les activités des organismes régionaux, notamment les commissions régionales, à l'appui des recensements et a salué les efforts entrepris;

d) A noté l'importance que revêtait l'aide entre les pays, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud, en ce qui concernait l'organisation des recensements et a engagé la Division de statistique de l'ONU et les commissions régionales à continuer de promouvoir l'échange de données d'expérience entre pays dans le cadre d'ateliers régionaux et internationaux;

e) A noté qu'à ce stade du cycle de 2010, la majorité des pays étaient passés de la phase de collecte des données à la phase d'analyse et de diffusion et, à cet égard, a prié les pays d'intensifier notablement la mise en commun des données, notamment celles sur les stocks de migrants internationaux et les autres questions transfrontières;

f) A pris note du fait qu'au stade actuel du cycle de recensements, il fallait analyser les données et comprendre et évaluer l'ampleur du sous-dénombrement et du sur-dénombrement et a prié la Division de statistique de l'ONU et les organismes compétents de lancer un programme visant à améliorer l'organisation par les pays d'enquêtes postérieures au dénombrement et d'activités connexes, à fournir des manuels relatifs à ce type d'enquête et à diffuser des informations sur ces enquêtes pour aider les pays à mieux évaluer la couverture des recensements;

g) A prié la Division de statistique de l'ONU et les organisations internationales et régionales de s'attacher à trouver des méthodes viables permettant d'estimer les coûts directs et indirects des recensements, et de faire des analyses coûts-avantages entre les pays et les régions, en prenant en considération la qualité, la durée et la couverture et en proposant une unité de mesure qui facilite les comparaisons entre pays;

h) A accueilli favorablement la suggestion consistant à lancer un programme de travail suffisamment tôt en vue de la troisième révision des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*, qui portera notamment sur les principaux sujets et sur les tableaux recommandés;

i) A prié la Division de statistique de l'ONU de créer un groupe d'experts chargé d'évaluer les problèmes rencontrés dans le cadre du cycle de 2010, d'examiner les tendances qui sont apparues, de faire le bilan des enseignements tirés et d'étudier un certain nombre de questions, notamment les délais souhaitables pour la publication des données, l'utilisation des moyens informatiques, les dispositions juridiques concernant le respect de la vie privée et du principe de confidentialité et celles relatives à l'externalisation des activités liées au recensement, et l'utilisation des registres administratifs chaque fois que possible en vue de compléter les données issues des recensements et de réduire les coûts;

j) A prié la Division de statistique de l'ONU d'établir un rapport d'ensemble d'ici à la fin du cycle de recensement de 2010 consacré à la mise en œuvre du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010 et de mettre au point un calendrier concernant l'élaboration du Programme mondial de 2020, y compris la révision des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*;

k) A demandé que le cycle de recensements de 2020 comprenne trois examens – un au début, un à mi-parcours et un à la fin – afin que l'on puisse accorder sans tarder l'attention voulue aux problèmes qui se posent;

l) A invité les pays à procéder à un examen des recensements une fois ceux-ci terminés;

m) A prié la Division de statistique de l'ONU d'établir d'ici à 2015 un projet de résolution sur le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 pour approbation par la Commission de statistique et par le Conseil économique et social.

43/102

Statistiques de la criminalité

La Commission de statistique :

a) A accueilli favorablement le rapport de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique (INEGI) (E/CN.3/2012/3) sur les statistiques de la criminalité et a remercié l'Institut de son travail;

b) A accueilli favorablement la création du Centre d'excellence UNODC-INEGI sur les statistiques relatives à la gouvernance, aux victimes de la criminalité, à la sécurité publique et à la justice;

c) A noté l'organisation par le Centre de sa première conférence internationale sur les statistiques de la criminalité, qui s'est tenue en mai 2012;

d) A pris note du fait que la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale est l'organe intergouvernemental compétent pour connaître des questions relatives à la prévention de la criminalité et à la justice pénale, tandis que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime coordonne les statistiques correspondantes dans le système des Nations Unies;

e) A pris note du fait que les pays étaient dotés de systèmes de justice pénale différents les uns des autres et qu'il fallait que les organismes nationaux de statistique prennent bien la mesure des problèmes que posaient la production et la diffusion de statistiques sur la criminalité dans le contexte national et coopèrent avec leurs partenaires des systèmes de justice pénale;

f) A noté que les enquêtes nationales sur les victimes, qui sont fréquemment organisées par les organismes nationaux de statistique, constituent un instrument majeur de collecte de l'information sur la criminalité et a demandé que des mesures soient prises pour établir des directives claires relatives aux enquêtes de ce type afin de veiller à la comparabilité des données d'un pays à un autre;

g) A prié l'INEGI et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de faire rapport à la Commission de statistique de l'ONU à sa quarante-quatrième session, en 2013, sur les sujets suivants :

i) Un plan des activités à entreprendre pour renforcer les statistiques de la criminalité, qui recensera les problèmes à régler, définira le rôle des organismes nationaux de statistique en ce qui concerne l'établissement et la diffusion des statistiques de la criminalité, le type d'assistance technique nécessaire et les normes et méthodes connexes;

ii) La possibilité de mettre au point une classification internationale de la criminalité à des fins statistiques, compte tenu des besoins des différents intervenants dans le système de justice pénale, et à des fins de comparabilité internationale des statistiques;

iii) Les modalités de coopération entre elle-même et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans le domaine du renforcement des statistiques de la criminalité.

43/103 Comptabilité nationale

La Commission de statistique :

a) A accueilli favorablement le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (E/CN.3/2012/4) et a remercié le Groupe du travail qu'il a accompli pendant l'année écoulée;

b) A accueilli favorablement le rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les obstacles à la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN) (E/CN.3/2012/5), a remercié le Bureau australien de statistique et les pays du Groupe des Amis de la présidence de leurs apports et a fait siennes les recommandations détaillées proposées pour chacun des trois principes du programme de mise en œuvre mondial, à savoir l'adoption d'un cadre de planification stratégique national, la coordination, le suivi et la présentation de rapports, et l'amélioration des systèmes statistiques;

c) A fait sienne la conclusion du Groupe des Amis de la présidence selon laquelle la modestie de l'appui politique et le manque de statistiques économiques de base constituaient les principaux obstacles à la mise en œuvre du SCN dans plusieurs pays et estimé comme lui que l'on pouvait remédier au manque de statistiques de base en remplaçant le programme de mise en œuvre dans le contexte plus large du renforcement des statistiques économiques;

d) A prié le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale d'incorporer les recommandations du Groupe des Amis de la présidence dans l'initiative mondiale relative à la mise en œuvre du SCN 2008 et dans les activités d'appui aux statistiques économiques;

e) A accueilli favorablement les activités des organisations internationales, des commissions régionales et des organisations régionales visant à faciliter la mise en œuvre du *Système de comptabilité nationale 2008*¹ (SCN 2008) et a pris note du fait que les commissions régionales souhaitaient s'associer plus étroitement aux activités du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale;

f) A salué les progrès accomplis en ce qui concerne la traduction du SCN 2008 dans des langues autres que l'anglais et a noté que des traductions préliminaires étaient disponibles en arabe, chinois, espagnol et russe; à cet égard elle a chaleureusement remercié les organismes et pays qui avaient participé à la traduction et a demandé que l'on mette la dernière main aux versions traduites et

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente E.08.XVII.29.

qu'on les publie le plus rapidement possible de façon à aider les pays à appliquer les recommandations du SCN;

g) A approuvé la proposition du Groupe de travail de procéder à une évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre dans les États Membres et des besoins existants à cet égard afin de recenser les domaines dans lesquels une assistance technique et des activités de renforcement des capacités étaient nécessaires et de faciliter l'élaboration de cadres de gestion stratégique des programmes et de programmes détaillés de mise en œuvre par les États Membres;

h) A approuvé le programme de travail du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, notamment les lignes directrices relatives à la mesure de la recherche-développement et des services financiers, l'établissement d'une comptabilité nationale trimestrielle, l'établissement des éléments de dépense du produit national brut en prenant en compte la contribution du secteur informel en vue d'une mesure exhaustive du produit national brut, l'examen des questions concernant le secteur des ménages, en particulier la répartition du revenu des ménages, et de celles relatives au bien-être, la mise au point de définitions des structures de données pour les comptes nationaux aux fins de la mise en commun des données dans le cadre de l'initiative consacrée à l'échange de données et de métadonnées statistiques, et a prié le Groupe de travail de lui rendre compte des résultats obtenus le moment venu;

i) A noté qu'il importait de mettre au point des supports de formation afin de faciliter le renforcement des capacités nécessaires à l'établissement des comptes nationaux et des statistiques économiques qui sous-tendent ceux-ci, et a accueilli favorablement les progrès faits dans ce domaine, notamment la création d'une base de connaissances spécialisées regroupant les supports de formation relatifs à la mise en œuvre du SNC 2008 et aux statistiques économiques connexes et couvrant les données source et les procédures de mise en œuvre;

j) A accueilli favorablement le fait que la dernière main ait été mise à un certain nombre de manuels, guides et notes d'orientation destinés à faciliter la mise en œuvre du SCN 2008 et le renforcement des statistiques économiques connexes et que des progrès aient été accomplis dans d'autres cas, et a engagé vivement le Groupe de travail à accélérer l'établissement des manuels et notes d'orientation;

k) A pris note de l'initiative visant à établir des comptes sectoriels trimestriels et des bilans et à suivre les flux financiers conformément aux prescriptions du SCN 2008 et a prié le Groupe de travail de faire preuve de souplesse au moment de la mise en œuvre;

l) A pris note du fait que le Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques économiques intégrées avait mis la dernière main au projet de directives sur ces statistiques, a accueilli favorablement la diffusion du livre blanc correspondant auprès des pays membres et a estimé que cela offrait un socle solide sur lequel fonder la mise au point intégrée de statistiques économiques de base de façon à faciliter la mise en œuvre du SCN 2008 et l'établissement des statistiques économiques connexes;

m) A accueilli favorablement le site Web consacré aux pratiques de référence dans le domaine des statistiques économiques intégrées et a invité les pays

à fournir des études de cas sur les méthodes d'établissement des statistiques économiques à des fins de mise en commun de l'information.

43/104

Statistiques agricoles

La Commission de statistique :

a) A accueilli favorablement le rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques agricoles (E/CN.3/2012/6) et a remercié de leur excellent travail le Brésil et le Groupe des Amis de la présidence, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Banque mondiale et toutes les parties prenantes régionales et nationales qui avaient concouru à l'élaboration du plan d'action en faveur de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales;

b) A approuvé sans réserve le plan d'action et sa structure de gouvernance;

c) A demandé aux comités directeurs de prendre en considération la situation qui régnait à l'échelon régional et dans les différents pays ainsi que les besoins particuliers, notamment ceux des pays en proie à un conflit et des pays fragiles;

d) A souligné l'importance de la coordination et de la gouvernance aux échelons mondial, régional et national et entre les autorités locales et les partenaires de développement;

e) A prié le Comité directeur mondial de lui faire rapport tous les ans, par l'intermédiaire du bureau mondial, sur la mise en œuvre de la Stratégie mondiale;

f) A noté que le Groupe de Wye sur les statistiques du développement rural et du revenu des ménages tiré de l'agriculture avait achevé ses travaux et l'a remercié de son excellent travail;

g) A remercié le Groupe de Wye d'avoir mis la dernière main à la version révisée de la publication intitulée *Wye Group Handbook: Statistics on Rural Development and Agriculture Household Income*, et a estimé que cela facilitait grandement la mesure statistique de ces domaines;

h) A appuyé la proposition de créer un groupe d'experts interinstitutions dans le cadre duquel les pays et les organismes élaboreraient et décriraient des pratiques de référence et des lignes directrices concernant les notions, les méthodes et les normes statistiques applicables à la sécurité alimentaire, à l'agriculture écologiquement viable et au développement rural. Ce groupe remplacerait le Groupe des Amis de la présidence et le Groupe de Wye;

i) A prié le groupe d'experts interinstitutions de lui faire rapport sur ses activités selon qu'il conviendrait.

43/105 Comptabilité économique et environnementale

La Commission de statistique :

a) A remercié le Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique environnementale de son travail et salué la contribution majeure apportée par la présidence, le Bureau, les membres du comité de rédaction et l'éditeur ainsi que par les pays et organismes qui ont pris part aux consultations;

b) S'est félicitée de la transparence dans laquelle s'étaient déroulées les étapes de la mise au point du cadre central du Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE), notamment pour ce qui était des différentes séries de consultations tenues au niveau mondial sur les documents de synthèse relatifs aux questions de révision, la synthèse des recommandations sur les différents points, les différents chapitres et finalement la version préliminaire complète du cadre central;

c) A décidé d'adopter le cadre central du SCEE de 2012 comme version initiale de la norme internationale de comptabilité économique et environnementale, celle-ci pouvant faire l'objet de révisions, sachant qu'il serait nécessaire d'apporter des améliorations à la mesure de certains éléments;

d) A pris acte du fait que, semblable en cela à toutes les normes statistiques internationales, le cadre central du SCEE serait révisé sur la base des enseignements que sa mise en œuvre aurait permis de tirer et des progrès méthodologiques, et a prié le Comité de mettre en place un mécanisme d'actualisation semblable à celui du Système de comptabilité nationale;

e) A demandé que l'introduction du cadre central du SCEE fasse référence de façon détaillée à un programme de recherche global et à un mécanisme de mise à jour de la norme, et a estimé que la mise en œuvre du SCEE devrait être considérée comme un programme à long terme et se faire de façon souple et progressive, compte dûment tenu de la situation et des besoins des pays;

f) A engagé le Comité d'experts à mettre la dernière main aux documents devant compléter le cadre central, à réviser l'introduction de ce dernier comme indiqué à l'alinéa e) et à ajouter un programme de recherche, des tableaux statistiques à des fins d'illustration, un glossaire, des annexes et une liste de références;

g) A engagé le Comité à continuer à mettre au point une stratégie détaillée qui sous-tendra le programme de mise en œuvre du SCEE aux échelons mondial et régional, décrivant notamment les étapes à suivre par les pays, et a encouragé les États Membres et les organisations régionales et internationales à lancer des activités d'établissement de statistiques conformément au cadre central;

h) A estimé que la stratégie de mise en œuvre détaillée du SCEE devrait tenir compte du besoin de coordination aux échelons régional et sous-régional, au vu des disparités qui existent en ce qui concerne le développement des statistiques, et mettre l'accent sur un plan de sensibilisation des utilisateurs, notamment ceux qui s'occupent de la formulation et de l'analyse des politiques;

i) A demandé aux organismes internationaux et aux donateurs de fournir des ressources aux fins de l'assistance technique dans le cadre de la mise en œuvre

du SCEE et du renforcement des statistiques économiques et environnementales de base dans les pays, en particulier ceux en développement;

j) A pris note du programme de travail du Comité d'experts au regard des travaux relatifs à la comptabilité expérimentale des écosystèmes et aux extensions et applications du SCEE et a prié le Comité de faire le bilan des progrès accomplis à sa prochaine réunion en juin 2012 et d'évaluer leur pertinence par rapport aux statistiques officielles, l'objectif étant de déterminer si les deux documents pourraient lui être soumis afin qu'elle puisse les examiner plus avant;

k) A prié le Comité de s'attacher à ce que le SCEE devienne le cadre statistique à utiliser pour évaluer la relation entre l'économie et l'environnement et, à cet effet, à le faire connaître à l'occasion des grandes manifestations internationales, notamment la Conférence des Nations Unies sur le développement durable;

l) A pris note du programme de travail sur le SCEE et l'énergie et a engagé le Comité à mener des consultations à l'échelon mondial et à se concerter avec les groupes d'étude compétents afin de mettre la dernière main au projet afin qu'elle l'adopte en 2013.

43/106

Statistiques de l'environnement

La Commission de statistique :

a) A accueilli favorablement le rapport sur la révision du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement (E/CN.3/2012/9) et a pris note des progrès majeurs qui avaient été accomplis;

b) A approuvé les orientations générales décrites dans le document et le travail qui avait été fait sur les chapitres du Cadre et sur les statistiques de base sur l'environnement présenté dans le document d'information;

c) A réaffirmé l'importance du Cadre en tant qu'outil permettant de renforcer les statistiques de l'environnement afin de mieux connaître l'état de l'environnement, d'appuyer la prise de décisions, de faciliter l'établissement d'indicateurs et de fournir des statistiques au SCEE;

d) S'est dite favorable à ce que la révision soit menée à terme, notamment dans le cadre de nouvelles consultations avec le Groupe d'experts sur le Cadre, d'autres experts, les organisations internationales et les institutions spécialisées et de consultations mondiales avec les États Membres;

e) A approuvé le projet pilote relatif aux statistiques de base sur l'environnement et a constaté que certains États Membres avaient déjà fait part de leur volonté de faire partie des pays pilotes;

f) A noté qu'il faudrait continuer à renforcer les capacités aux fins du développement des statistiques de l'environnement à l'échelon national pendant la mise en œuvre du Cadre et la mise au point des statistiques de base sur l'environnement;

g) A demandé que le Cadre et les statistiques de base sur l'environnement ainsi qu'un plan de mise en œuvre lui soient présentés, pour adoption, à sa quarante-quatrième session en 2013.

43/107

Statistiques de l'énergie

La Commission de statistique :

a) A accueilli favorablement le rapport du Secrétaire général sur l'établissement des statistiques du gaz naturel (E/CN.3/2012/10) et a salué l'importance de l'initiative menée dans ce domaine;

b) A approuvé sans réserve les activités qui avaient été proposées, notamment l'élaboration de manuels sur les directives méthodologiques relatives à l'établissement de statistiques sur le gaz naturel, une attention particulière devant être accordée aux questions de confidentialité;

c) A recommandé vivement que des activités de formation fondées sur les directives susmentionnées soient organisées afin de renforcer la capacité des pays de produire les statistiques voulues;

d) A soutenu la création d'une base de données mondiale sur les statistiques du gaz naturel, en pleine coordination et coopération avec les organismes compétents, notamment l'Agence internationale de l'énergie, compte tenu de la nécessité de garantir la cohérence méthodologique entre les collections de données.

43/108

Statistiques des économies basées sur les ressources naturelles

La Commission de statistique :

a) A accueilli favorablement l'initiative et a donné son accord à la création du groupe d'Oulan-Bator et aux objectifs et activités proposés;

b) A demandé que le groupe examine les contributions du secteur minier à l'économie ainsi que les incidences positives ou négatives sur l'environnement dans le cadre de son programme de travail;

c) A demandé que le groupe donne la possibilité aux pays et aux organisations internationales de s'associer à ses travaux et a recommandé vivement qu'il se coordonne étroitement avec les autres groupes d'étude, tels que le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale et le Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie;

d) A pris note du fait qu'il était proposé de limiter le mandat du groupe à cinq ans;

e) A demandé que le groupe lui présente des rapports à ses sessions de 2013, 2015 et 2017 et lui communique un programme de travail détaillé à sa session de 2013.

43/109

Statistiques des technologies de l'information et des communications

La Division de statistique :

a) A accueilli favorablement le rapport (E/CN.3/2012/12) et a remercié le Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement du travail accompli ces dernières années;

b) A noté avec satisfaction les progrès qui avaient été faits s'agissant de la disponibilité des statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications (TIC), comme illustré par les tableaux, mais a également constaté qu'il restait encore du travail à accomplir;

c) A approuvé les recommandations figurant dans le rapport en ce qui concerne les façons d'améliorer les statistiques sur les TIC;

d) A adopté sans réserve la liste révisée et élargie d'indicateurs TIC et a demandé qu'elle soit largement diffusée de sorte que les pays et les organismes puissent s'y référer;

e) A demandé que l'on veille tout particulièrement à publier les métadonnées avec les données sur les TIC, en particulier en ce qu'elles ont trait aux procédures de calcul;

f) A demandé au Partenariat de continuer à revoir les indicateurs compte tenu de la rapidité des progrès technologiques et de la large utilisation qui est faite des TIC;

g) A souligné l'importance des activités de renforcement des capacités, a accueilli favorablement les activités de certains partenaires de développement dans ce domaine et a engagé tous les autres à prêter leur concours à cet égard;

h) A décidé d'inscrire la question des statistiques sur les TIC dans son programme de travail pluriannuel et a demandé au Partenariat de lui rendre compte des progrès accomplis à sa session de 2014;

43/110

Cadres nationaux d'assurance de la qualité

La Commission de statistique :

a) A accueilli favorablement le rapport sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité (E/CN.3/2012/13) et les documents d'information qui l'accompagnaient et a remercié le Groupe d'experts de son excellent travail;

b) A approuvé sans réserve le modèle de cadre national d'assurance de la qualité et a engagé les pays à l'utiliser. À cet égard, elle s'est félicitée du fait que certains pays avaient déjà commencé à en faire usage et a accueilli favorablement les éléments d'appui mis au point par le Groupe d'experts;

c) A demandé au Groupe d'experts d'élaborer un plan d'action afin d'aider les pays à mettre en œuvre leur cadre national d'assurance de la qualité, a soutenu le

plan visant à mettre à l'essai le modèle de cadre dans des pays dotés de systèmes statistiques différents et a prié le Groupe de lui rendre compte des enseignements tirés de l'expérience le moment venu;

d) A engagé les entités internationales, régionales et sous-régionales à coopérer avec la Division de statistique de l'ONU afin d'aider les pays à mettre en œuvre des programmes d'assurance de la qualité;

e) A insisté sur le fait que le cadre d'assurance de la qualité ne devait pas être une fin en soi et qu'il importait de l'examiner et d'y apporter des améliorations régulièrement;

f) A souligné qu'il importait de disposer d'une base de connaissances sur l'assurance de la qualité, regroupant notamment des pratiques de référence, des glossaires, des exemples et des métadonnées dont les pays pourraient s'inspirer;

g) A demandé au Comité de coordination des activités de statistique d'examiner cette question, en particulier en ce qui concerne l'harmonisation des différents cadres internationaux d'assurance de la qualité, et d'apporter son concours aux pays qui mettent en œuvre des cadres nationaux ou régionaux d'assurance de la qualité.

43/111

Application des Principes fondamentaux de la statistique officielle

La Commission de statistique :

a) A accueilli favorablement le rapport du Groupe des Amis de la présidence sur l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle (E/CN.3/2012/14) et les progrès accomplis pour modifier le préambule de ces principes;

b) A pris note des suggestions faites par les États Membres en ce qui concerne les modifications à apporter au préambule et la mise au point de directives à l'appui de l'application des Principes. À cet égard, elle a invité le Groupe des Amis de la présidence à étudier plus particulièrement les points ci-après :

i) La question de savoir à qui s'adressent les Principes fondamentaux et le préambule;

ii) La possibilité d'appliquer les Principes non seulement aux organismes nationaux de statistique, mais aussi à toutes les entités qui prennent part à la production de statistiques officielles, notamment celles à l'échelon infranational;

iii) La nécessité d'insister sur l'importance que revêt l'indépendance professionnelle des organismes nationaux de statistique et d'obtenir des garanties de l'État à cet égard;

iv) Le rôle des milieux statistiques internationaux en ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre des Principes et l'appui à l'application;

c) A donné son aval au programme de travail qui prévoit : i) une évaluation de l'application des Principes fondamentaux pendant les 12 mois qui viennent; ii) la

formulation de stratégies de renforcement des Principes; iii) l'élaboration d'un guide pratique sur la mise en œuvre des Principes;

d) A pris note des diverses activités entreprises aux échelons national et régional à l'appui de l'application des Principes et a invité tous les pays à accorder la plus haute importance à la question de l'application;

e) A demandé au Groupe des Amis de la présidence de lui présenter pour adoption à sa quarante-quatrième session en 2013 une proposition complètement élaborée concernant la révision du préambule et une évaluation de l'application des Principes fondamentaux.

43/112

Coordination des activités de statistique dans les organismes des Nations Unies

La Commission de statistique :

a) A accueilli favorablement le rapport du Secrétaire général (E/CN.3/2012/15) qui portait sur des questions soulevées à sa quarante-deuxième session, a souligné qu'il importait de coordonner efficacement les programmes statistiques dans les organismes des Nations Unies et a estimé que le moment était venu de procéder à une évaluation et à un examen généraux des mécanismes de coordination existants;

b) A approuvé la proposition de constituer un groupe des Amis de la présidence qui serait chargé de réfléchir à la situation actuelle et de formuler des propositions en vue d'améliorer les mécanismes; un nouveau mandat serait établi afin de tenir compte des observations qui ont été reçues;

c) A affirmé qu'il fallait que le Groupe des Amis de la présidence compte des représentants des entités compétentes des Nations Unies connaissant bien le cadre institutionnel et a noté avec satisfaction que les États Membres et les entités des Nations Unies étaient désireux de participer à l'initiative;

d) A demandé à sa Présidente de prendre les mesures voulues aux fins du fonctionnement du Groupe des Amis de la présidence, en consultation avec le Bureau et les coprésidents du Comité de coordination des activités de statistique;

e) A prié le Groupe des Amis de la présidence de lui faire rapport à sa quarante-quatrième session en 2013.

43/113

Élaboration d'un plan d'action sur le développement des statistiques

La Commission de statistique :

a) A accueilli favorablement le rapport de la Banque mondiale (E/CN.3/2012/16) et a remercié la Banque et le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle ainsi que les autres organismes et les partenaires de développement des mesures prises pour élaborer le Plan d'action de Busan pour la

statistique et en faciliter l'adoption à l'occasion du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement;

b) A accueilli avec satisfaction les consultations de grande ampleur auxquelles avaient participé les producteurs de statistiques tant à l'échelon national qu'au niveau international ainsi que les utilisateurs de statistiques du secteur public et de la société civile;

c) A approuvé sans réserve les objectifs du Plan et les cinq étapes qui permettront de renforcer les systèmes statistiques nationaux dans les pays en développement et de prêter une plus grande efficacité à l'appui prêté par les partenaires de développement;

d) A recommandé vivement que le plan de mise en œuvre soit souple, que les organismes internationaux et les partenaires de développement y soient associés et qu'il y soit tenu compte des capacités de développement des pays ainsi que des plans stratégiques et des priorités statistiques existants;

e) A engagé vivement la communauté internationale à appuyer de façon soutenue la mise en œuvre intégrale du plan dans le cadre d'une démarche coordonnée et consultative, et a noté qu'une plus grande disponibilité des statistiques, les statistiques ventilées par sexe et les besoins propres aux pays fragiles et aux petits pays étaient des domaines prioritaires;

f) A salué les États Membres et les autres partenaires de développement qui ont fait part de leur intention d'appuyer le plan de mise en œuvre au moyen de ressources financières ou d'activités d'assistance technique;

g) A accueilli favorablement la possibilité qui lui était donnée d'examiner les progrès accomplis en ce qui concerne la mise en œuvre à sa session de 2014 et a prié la Banque mondiale d'établir le rapport correspondant.

43/114

Statistiques du développement humain

La Commission de statistique :

a) A accueilli favorablement le rapport du Programme des Nations Unies pour le développement sur les statistiques du développement humain (E/CN.3/2012/17), qui portait sur des questions soulevées à sa quarante-deuxième session en 2011;

b) A pris note avec satisfaction des mesures prises par le Bureau du Rapport sur le développement humain pour améliorer le mécanisme de consultation et de communication et la transparence en ce qui concerne les échanges engagés avec les États Membres dans le cadre de l'établissement du *Rapport sur le développement humain 2011*;

c) A engagé vivement le Bureau du Rapport du développement humain à poursuivre ses échanges constructifs avec les organismes nationaux de statistique afin de régler certaines questions en suspens, notamment : i) l'utilisation de sources non officielles ou de données qui ne sont plus à jour; ii) la nécessité de disposer d'un délai suffisant pour répondre aux communications du Bureau sur les données utilisées; iii) les questions techniques liées au mode de calcul.

43/115

Développement des statistiques régionales en Europe

La Commission de statistique :

a) A accueilli favorablement le rapport de la Commission économique pour l'Europe (E/CN.3/2012/18) et a remercié cette dernière d'avoir organisé une exposition à l'occasion de sa session;

b) A fait part de ses félicitations à l'occasion du soixantième anniversaire de la Conférence des statisticiens européens et a pris note du fait que la Conférence a contribué de façon notable aux progrès accomplis par les systèmes statistiques mondiaux;

c) A estimé que le mécanisme de coordination mis en place par la Conférence dans la région était efficace et méritait d'être adopté par d'autres régions et à l'échelon mondial.

43/116

Questions relatives au programme (Division de statistique de l'ONU)

La Commission de statistique a pris note du rapport oral présenté par le Directeur de la Division de statistique de l'ONU concernant les activités en cours, les plans et les priorités de la Division. En particulier, elle a pris note du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015 qui lui a été présenté dans un document d'information.

43/117

Questions soumises pour information

La Commission de statistique a pris note des rapports ci-après et des interventions qui ont été faites par les délégations à leur sujet :

Rapport du Groupe de Wye sur les statistiques du développement rural et du revenu des ménages tiré de l'agriculture (E/CN.3/2012/7)

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques ventilées par sexe (E/CN.3/2012/19)

Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations du Groupe des Amis de la présidence de la Commission de statistique des Nations Unies sur les indicateurs de la violence à l'égard des femmes (E/CN.3/2012/20)

Rapport du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités (E/CN.3/2012/21)

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques du commerce international de marchandises (E/CN.3/2012/22)

Rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services (E/CN.3/2012/23)

Rapport de l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances (E/CN.3/2012/24)

Rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale (E/CN.3/2012/25)

Rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix (E/CN.3/2012/26)

Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités de statistique (E/CN.3/2012/27)

Rapport du Secrétaire général sur les classifications économiques et sociales internationales (E/CN.3/2012/28)

Rapport du Secrétaire général sur les indicateurs du développement permettant de suivre les objectifs du Millénaire pour le développement (E/CN.3/2012/29)

Note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui concernent les travaux de la Commission de statistique (E/CN.3/2012/30)

Rapport du Secrétaire général sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (E/CN.3/2012/31)

Rapport du Secrétaire général sur la Journée mondiale de la statistique (E/CN.3/2012/32)

Chapitre II

Questions soumises à la Commission pour examen et décision

A. Examen du programme : recensements de la population et des logements

1. La Commission a examiné le point 3 a) de son ordre du jour à ses 1^{re} et 6^e séances, les 28 février et 2 mars 2012. À sa 1^{re} séance, le 28 février, elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport des États-Unis d'Amérique sur le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010 (E/CN.3/2012/2) et a entendu une déclaration liminaire du représentant des États-Unis.

2. À la 1^{re} séance, les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Suriname, Japon, Mongolie, Fédération de Russie, Mexique, Cameroun, Chine, Cuba, Australie, États-Unis d'Amérique, Norvège, Hongrie, Oman et Italie. Les observateurs des pays suivants ont également fait une déclaration : Koweït, République de Corée, Iran (République islamique d'), République dominicaine, Suède, Afrique du Sud, Turquie, Samoa, Philippines, Turkménistan, France, Égypte, Équateur, Paraguay, Timor-Leste, Ghana, Éthiopie, Brésil, Malaisie, Pologne et Grèce.

3. À la même séance, l'observateur de l'Union européenne et les représentants du Comité de statistique de la Communauté d'États indépendants et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont fait une déclaration.

4. À la 1^{re} séance également, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a présenté ses observations finales.

Décision prise par la Commission

5. À sa 6^e séance, le 2 mars, la Commission était saisie d'un document de travail contenant un projet de décision que la Rapporteuse avait présenté pour adoption au titre du point 3 a) de l'ordre du jour. Elle a adopté le projet de décision tel qu'il avait été modifié pendant le débat (voir chap. I, sect. B, décision 43/101).

B. Statistiques de la criminalité

6. La Commission a examiné le point 3 b) de son ordre du jour à ses 2^e et 6^e séances, les 28 février et 2 mars 2012. À sa 2^e séance, le 28 février, elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique (E/CN.3/2012/3) et a entendu une déclaration liminaire du représentant du Mexique.

7. À la 2^e séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Japon, de la Mongolie, de Cuba, de la Colombie, de l'Allemagne, des États-Unis, de l'Italie et du Maroc, ainsi que par les observateurs de l'Iran (République islamique d'), de la République dominicaine, de la Turquie, de l'Équateur, de l'Espagne, de la République de Corée, du Brésil, de l'Afghanistan et de l'Afrique du Sud.

8. À la même séance, le représentant de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'observateur de la Palestine ont fait une déclaration.

9. À la 2^e séance également, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a présenté ses observations finales.

Décision prise par la Commission

10. À sa 6^e séance, le 2 mars, la Commission était saisie d'un document de travail contenant un projet de décision que la Rapporteuse avait présenté pour adoption au titre du point 3 b) de l'ordre du jour. Elle a adopté le projet de décision tel qu'il avait été modifié pendant le débat (voir chap. I, sect. B, décision 43/102).

C. Comptabilité nationale

11. La Commission a examiné le point 3 c) de son ordre du jour à ses 2^e et 6^e séances, les 28 février et 2 mars 2012. À sa 2^e séance, elle était saisie de deux notes du Secrétaire général transmettant, l'une, le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (E/CN.3/2012/4) et, l'autre, le rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 1993 (E/CN.3/2012/5).

12. À la 2^e séance, le représentant de l'Australie et celui de l'Organisation de coopération et de développement économiques ont fait une déclaration liminaire.

13. Également à la 2^e séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la Chine, de la Colombie, de Cuba, de l'Allemagne, du Japon, de la Mongolie, du Maroc, du Cameroun et des États-Unis, ainsi que par les observateurs du Danemark, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines, de l'Iran (République islamique d'), de la Sierra Leone, de la République démocratique populaire lao, de la République de Corée, du Tadjikistan, du Timor-Leste, de la Malaisie, des Tonga, du Cap-Vert, de l'Afghanistan et du Brésil.

14. Toujours à la même séance, les représentants de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de la Commission économique pour l'Europe, de la Commission économique pour l'Afrique et du Comité de statistique de la Communauté d'États indépendants ont fait une déclaration.

15. À la 2^e séance également, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a présenté ses observations finales.

Décision prise par la Commission

16. À sa 6^e séance, le 2 mars, la Commission était saisie d'un document de travail contenant un projet de décision que la Rapporteuse avait présenté pour adoption au titre du point 3 c) de l'ordre du jour. Elle a adopté le projet de décision tel qu'il avait été modifié pendant le débat (voir chap. I, sect. B, décision 43/103).

D. Statistiques agricoles

17. La Commission a examiné le point 3 d) de son ordre du jour à ses 2^e, 3^e et 6^e séances, les 28 et 29 février et le 2 mars 2012. À ses 2^e et 3^e séances, elle était saisie de notes du Secrétaire général transmettant, respectivement, le rapport du

Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques agricoles (E/CN.3/2012/6) et le rapport du Groupe de Wye sur les statistiques du développement rural et du revenu des ménages tiré de l'agriculture (E/CN.3/2012/7).

18. À la 2^e séance, le 28 février, l'observateur du Brésil a fait une déclaration liminaire.

19. Aux 2^e et 3^e séances, des déclarations ont été faites par les représentants du Japon, de la Mongolie, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Australie, de la Colombie et du Maroc, ainsi que par les observateurs de l'Éthiopie, de la République dominicaine, de la Jordanie, du Guyana, de Vanuatu, du Sénégal, du Cap-Vert, d'Afrique du Sud, du Pérou, de la Pologne, de la République de Corée, des Philippines, de la Géorgie, du Brésil, du Paraguay et de l'Afghanistan.

20. Également aux 2^e et 3^e séances, l'observateur de l'Union européenne et les représentants de la CNUCED, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, du Comité de statistique de la Communauté d'États indépendants, de la Commission économique pour l'Afrique et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont fait une déclaration.

21. À la 3^e séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a présenté ses observations finales.

Décision prise par la Commission

22. À sa 3^e séance, le 29 février, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Wye sur les statistiques du développement rural et du revenu des ménages tiré de l'agriculture (E/CN.3/2012/7).

23. À sa 6^e séance, le 2 mars, la Commission était saisie d'un document de travail contenant un projet de décision que la Rapporteuse avait présenté pour adoption au titre du point 3 d) de l'ordre du jour. Elle a adopté le projet de décision tel qu'il avait été modifié pendant le débat (voir chap. I, sect. B, décision 43/104).

E. Comptabilité économique et environnementale

24. La Commission a examiné le point 3 e) de son ordre du jour à ses 3^e et 6^e séances, les 29 février et 2 mars 2012. À sa 3^e séance, elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique et environnementale (E/CN.3/2012/8).

25. À la 3^e séance, le représentant de l'Australie a fait une déclaration liminaire et le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration.

26. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des Pays-Bas, de la Norvège, de la République tchèque, de la Chine, de l'Allemagne, de l'Italie, des États-Unis, de Cuba, du Royaume-Uni, du Suriname, de la Colombie, du Mexique et de l'Australie, ainsi que par les observateurs de la Suède, de la Nouvelle-Zélande, du Danemark, du Canada, de la Côte d'Ivoire, de l'Iran (République islamique d'), du Libéria, de l'Inde, de la Finlande, des Philippines, de l'Égypte, du Brésil, de la France et de la République de Corée.

27. Également à la même séance, le représentant de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a fait une déclaration.

28. À la 3^e séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a présenté ses observations finales.

Décision prise par la Commission

29. À sa 6^e séance, le 2 mars, la Commission était saisie d'un document de travail contenant un projet de décision que la Rapporteuse avait présenté pour adoption au titre du point 3 e) de l'ordre du jour. Elle a adopté le projet de décision tel qu'il avait été modifié pendant le débat (voir chap. I, sect. B, décision 43/105).

F. Statistiques de l'environnement

30. La Commission a examiné le point 3 f) de son ordre du jour à ses 3^e, 4^e et 6^e séances, les 29 février et 2 mars 2012. À sa 3^e séance, le 29 février, elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur la révision du cadre pour le développement des statistiques de l'environnement (E/CN.3/2012/9) et a entendu une déclaration liminaire du Chef du Service des statistiques de l'environnement et de l'énergie de la Division de statistique de l'ONU.

31. Aux 3^e et 4^e séances, des déclarations ont été faites par les représentants de la République tchèque, de la Norvège, des Pays-Bas, du Cameroun, des États-Unis, du Suriname, de l'Australie, de la République-Unie de Tanzanie et de Cuba, ainsi que par les observateurs de la Jamaïque, de l'Iran (République islamique d'), de la Nouvelle-Zélande, du Paraguay, de l'Équateur, de la Côte d'Ivoire, de l'Égypte et de la République dominicaine.

32. À la 4^e séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a présenté ses observations finales.

Décision prise par la Commission

33. À sa 6^e séance, le 2 mars, la Commission était saisie d'un document de travail contenant un projet de décision que la Rapporteuse avait présenté pour adoption au titre du point 3 f) de l'ordre du jour. Elle a adopté le projet de décision tel qu'il avait été modifié pendant le débat (voir chap. I, sect. B, décision 43/106).

G. Statistiques de l'énergie

34. La Commission a examiné le point 3 g) de son ordre du jour à ses 4^e et 6^e séances, les 29 février et 2 mars 2012. À sa 4^e séance, elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur l'établissement de statistiques du gaz naturel (E/CN.3/2012/10) et a entendu une déclaration liminaire du Chef de la Section des statistiques de l'énergie et de l'industrie de la Division de statistique de l'ONU.

35. À la 4^e séance, les représentants de la Norvège et de la Fédération de Russie et les observateurs de l'Égypte et de la République de Corée ont fait une déclaration.

36. Également à la 4^e séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a présenté ses observations finales.

Décision prise par la Commission

37. À sa 6^e séance, le 2 mars, la Commission était saisie d'un document de travail contenant un projet de décision que la Rapporteuse avait présenté pour adoption au titre du point 3 g) de l'ordre du jour et qu'elle a adopté (voir chap. I, sect. B, décision 43/107).

H. Statistiques des économies basées sur les ressources naturelles

38. La Commission a examiné le point 3 h) de son ordre du jour à ses 4^e et 6^e séances, les 29 février et 2 mars 2012. À sa 4^e séance, elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant un rapport commun de la Mongolie et de l'Australie sur la création d'un groupe d'étude d'Oulan-Bator sur les statistiques des économies basées sur les ressources naturelles (E/CN.3/2012/11).

39. À la 4^e séance, le 29 février, le représentant de la Mongolie a fait une déclaration liminaire.

40. À la même séance, les représentants des Pays-Bas, d'Oman, de la Fédération de Russie, du Suriname, de l'Australie, de la Chine, de Cuba, du Royaume-Uni, de l'Allemagne et de la Norvège et les observateurs de l'Angola, de la Côte d'Ivoire, de l'Inde et du Pérou ont fait une déclaration.

41. À la même séance, le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel a fait une déclaration.

42. Également à la 4^e séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a présenté ses observations finales.

Décision prise par la Commission

43. À sa 6^e séance, le 2 mars, la Commission était saisie d'un document de travail contenant un projet de décision que la Rapporteuse avait présenté pour adoption au titre du point 3 h) de l'ordre du jour. Elle a adopté le projet de décision tel qu'il avait été modifié pendant le débat (voir chap. I, sect. B, décision 43/108).

I. Statistiques des technologies de l'information et des communications

44. La Commission a examiné le point 3 i) de son ordre du jour à ses 4^e et 6^e séances, les 29 février et 2 mars 2012. À sa 4^e séance, elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications au service du développement (E/CN.3/2012/12) et a entendu une déclaration liminaire du représentant de l'Union internationale des télécommunications.

45. À la 4^e séance, les représentants du Mexique, du Niger et de Cuba et les observateurs de la Jordanie, de la République dominicaine, de l'Iran (République islamique d'), de la Finlande, du Nigéria, des Philippines, du Rwanda, du Paraguay, de la Suède, de l'Équateur, de la République de Corée et des Bahamas ont fait une déclaration.

46. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a présenté ses observations finales.

Décision prise par la Commission

47. À sa 6^e séance, le 2 mars, la Commission était saisie d'un document de travail contenant un projet de décision que la Rapporteuse avait présenté pour adoption au titre du point 3 i) de l'ordre du jour et qu'elle a adopté (voir chap. I, sect. B, décision 43/109).

J. Cadres nationaux d'assurance de la qualité

48. La Commission a examiné le point 3 j) de son ordre du jour à ses 4^e et 6^e séances, les 29 février et 2 mars 2012. À sa 4^e séance, elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité (E/CN.3/2012/13) et a entendu une déclaration liminaire du Chef du Service des services statistiques de la Division de statistique de l'ONU.

49. À la 4^e séance, les représentants de la Colombie, du Cameroun, du Japon et des États-Unis et les observateurs de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, de l'Inde, du Canada, de l'Égypte, de l'Afrique du Sud, de l'Éthiopie, de la Pologne et du Paraguay ont fait une déclaration.

50. À la même séance, l'observateur de l'Union européenne et le représentant du secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ont fait une déclaration.

51. Également à la 4^e séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a présenté ses observations finales.

Décision prise par la Commission

52. À sa 6^e séance, le 2 mars, la Commission était saisie d'un document de travail contenant un projet de décision que la Rapporteuse avait présenté pour adoption au titre du point 3 j) de l'ordre du jour. Elle a adopté le projet de décision tel qu'il avait été modifié pendant le débat (voir chap. I, sect. B, décision 43/110).

K. Application des Principes fondamentaux de la statistique officielle

53. La Commission a examiné le point 3 k) de son ordre du jour à ses 4^e, 5^e et 6^e séances, le 29 février et les 1^{er} et 2 mars 2012. À ses 4^e et 5^e séances, elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle (E/CN.3/2012/14).

54. À la 4^e séance, le 29 février, le représentant des États-Unis a fait une déclaration liminaire.

55. Aux 4^e et 5^e séances, les représentants du Japon et de l'Italie et les observateurs de la Turquie, de la Nouvelle-Zélande, de la République dominicaine, de l'Iran, de l'Afrique du Sud, des Philippines, de l'Irlande, de la République de

Corée, de l'Ouganda, de la Finlande, de l'Argentine, du Brésil, de l'Inde, du Pérou, du Canada et de la Grèce ont fait une déclaration.

56. À la 5^e séance, le représentant de l'Institut international de statistique et l'observateur de la Palestine ont fait une déclaration.

57. Également à la 5^e séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a présenté ses observations finales.

Décision prise par la Commission

58. À sa 6^e séance, le 2 mars, la Commission était saisie d'un document de travail contenant un projet de décision que la Rapporteuse avait présenté pour adoption au titre du point 3 k) de l'ordre du jour. Elle a adopté le projet de décision tel qu'il avait été modifié pendant le débat (voir chap. I, sect. B, décision 43/111).

L. Coordination des activités statistiques dans les organismes des Nations Unies

59. La Commission a examiné le point 3 l) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 1^{er} et 2 mars 2012. À sa 5^e séance, elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités de statistique dans les organismes des Nations Unies (E/CN.3/2012/15) et a entendu une déclaration liminaire du Directeur de la Division de statistique de l'ONU.

60. À la 5^e séance, les représentants du Mexique, du Maroc, de l'Australie, du Niger (au nom du Groupe des États d'Afrique), de l'Italie et des États-Unis et les observateurs de l'Inde, d'Afrique du Sud, du Brésil et des Philippines ont fait une déclaration.

61. À la même séance, les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et de l'Organisation internationale du Travail et l'observateur de la Palestine ont fait une déclaration.

62. Également à la 5^e séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a présenté ses observations finales.

Décision prise par la Commission

63. À sa 6^e séance, le 2 mars, la Commission était saisie d'un document de travail contenant un projet de décision que la Rapporteuse avait présenté pour adoption au titre du point 3 l) de l'ordre du jour. Elle a adopté le projet de décision tel qu'il avait été modifié pendant le débat (voir chap. I, sect. B, décision 43/112).

M. Élaboration d'un plan d'action sur le développement des statistiques

64. La Commission a examiné le point 3 m) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 1^{er} et 2 mars 2012. À sa 5^e séance, elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Banque mondiale sur les efforts déployés pour élaborer un plan d'action sur le développement des statistiques

(E/CN.3/2012/16) et a entendu une déclaration liminaire du représentant de la Banque mondiale.

65. Également à la 5^e séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Royaume-Uni, de la Fédération de Russie, du Cameroun, de Cuba, de la République-Unie de Tanzanie, du Maroc, du Suriname, de la Mongolie et du Niger, ainsi que par les observateurs de l'Iran, de l'Égypte, du Koweït, du Malawi, de l'Espagne, de l'Afghanistan, de Nauru, de la République de Corée, de l'Inde, du Bangladesh et de Vanuatu.

66. À la même séance, les observateurs de l'Union européenne et de la Palestine et les représentants de la Banque africaine de développement et de la Communauté des Caraïbes ont fait une déclaration.

67. Toujours à la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a présenté ses observations finales.

Décision prise par la Commission

68. À sa 6^e séance, le 2 mars, la Commission était saisie d'un document de travail contenant un projet de décision que la Rapporteuse avait présenté pour adoption au titre du point 3 m) de l'ordre du jour et qu'elle a adopté (voir chap. I, sect. B, décision 43/113).

N. Statistiques du développement humain

69. La Commission a examiné le point 3 n) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 1^{er} et 2 mars 2012. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Programme des Nations Unies pour le développement sur les statistiques du développement humain (E/CN.3/2012/17).

70. À la 5^e séance, le représentant du Programme des Nations Unies pour le développement a fait une déclaration liminaire.

71. À la même séance, les représentants des Pays-Bas, de la Chine, de Cuba, de la Mongolie, du Maroc, du Suriname et d'Oman et les observateurs de l'Iran, de l'Angola, des Philippines, des Samoa, de la Turquie, du Venezuela et de l'Équateur ont fait une déclaration.

72. Également à la 5^e séance, le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a fait une déclaration.

73. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a présenté ses observations finales.

Décision prise par la Commission

74. À sa 6^e séance, le 2 mars, la Commission était saisie d'un document de travail contenant un projet de décision que la Rapporteuse avait présenté pour adoption au titre du point 3 n) de l'ordre du jour et qu'elle a adopté (voir chap. I, sect. B, décision 43/114).

O. Développement des statistiques régionales en Europe

75. La Commission a examiné le point 3 o) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 1^{er} et 2 mars 2012. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Commission économique pour l'Europe sur le développement des statistiques régionales en Europe (E/CN.3/2012/18).

76. À la 5^e séance, le représentant de la Commission économique pour l'Europe a fait une déclaration liminaire.

77. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a présenté ses observations finales.

Décision prise par la Commission

78. À sa 6^e séance, le 2 mars, la Commission était saisie d'un document de travail contenant un projet de décision que la Rapporteuse avait présenté pour adoption au titre du point 3 o) de l'ordre du jour et qu'elle a adopté (voir chap. I, sect. B, décision 43/115).

Chapitre III

Questions soumises pour information

1. La Commission a examiné le point 4 de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 1^{er} et 2 mars 2012.
2. Aux 5^e et 6^e séances, des déclarations ont été faites par les représentants de la République-Unie de Tanzanie, du Suriname, du Japon, du Botswana, de la Mongolie, des États-Unis, du Mexique, de Cuba et d'Oman et par les observateurs de la Côte d'Ivoire, du Cap-Vert, du Kenya, du Burkina Faso, de Nauru, de l'Égypte, des Tonga, de la Géorgie, des Philippines et du Bangladesh.
3. À la 6^e séance, le représentant de l'Organisation mondiale de la Santé et les observateurs de la Communauté des Caraïbes et de l'Institut international de statistique ont fait une déclaration.

A. Statistiques ventilées par sexe

Décision prise par la Commission

4. La Commission a examiné le point 4 a) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 1^{er} et 2 mars 2012. Elle était saisie des rapports du Secrétaire général sur les statistiques ventilées par sexe (E/CN.3/2012/19) et sur la suite donnée aux recommandations du Groupe des Amis de la présidence de la Commission de statistique des Nations Unies sur les indicateurs de la violence à l'égard des femmes (E/CN.3/2012/20).
5. À sa 6^e séance, le 2 mars, la Commission a pris note des rapports du Secrétaire général sur les statistiques ventilées par sexe (E/CN.3/2012/19) et sur la suite donnée aux recommandations du Groupe des Amis de la présidence sur les indicateurs de la violence à l'égard des femmes (E/CN.3/2012/20) (voir chap. I, sect. B, décision 43/117).

B. Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités

Décision prise par la Commission

6. La Commission a examiné le point 4 b) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 1^{er} et 2 mars 2012. Elle était saisie du rapport du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités (E/CN.3/2012/21).
7. À sa 6^e séance, la Commission a pris note du rapport du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités (E/CN.3/2012/21) (voir chap. I, sect. B, décision 43/117).

C. Statistiques du commerce international de marchandises

Décision prise par la Commission

8. La Commission a examiné le point 4 c) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 1^{er} et 2 mars 2012. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques du commerce international des marchandises (E/CN.3/2012/22).

9. À sa 6^e séance, la Commission a pris note du rapport du Secrétaire général sur les statistiques du commerce international des marchandises (E/CN.3/2012/22) (voir chap. I, sect. B, décision 43/117).

D. Statistiques du commerce international des services

Décision prise par la Commission

10. La Commission a examiné le point 4 d) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 1^{er} et 2 mars 2012. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services (E/CN.3/2012/23).

11. À sa 6^e séance, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services (E/CN.3/2012/23) (voir chap. I, sect. B, décision 43/117).

E. Statistiques des finances

Décision prise par la Commission

12. La Commission a examiné le point 4 e) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 1^{er} et 2 mars 2012. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances (E/CN.3/2012/24).

13. À sa 6^e séance, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances (E/CN.3/2012/24) (voir chap. I, sect. B, décision 43/117).

F. Programme de comparaison internationale

Décision prise par la Commission

14. La Commission a examiné le point 4 f) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 1^{er} et 2 mars 2012. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale (E/CN.3/2012/25).

15. À sa 6^e séance, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale (E/CN.3/2012/25) (voir chap. I, sect. B, décision 43/117).

G. Groupe d'Ottawa sur les indices des prix

Décision prise par la Commission

16. La Commission a examiné le point 4 g) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 1^{er} et 2 mars 2012. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix (E/CN.3/2012/26).

17. À sa 6^e séance, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix (E/CN.3/2012/26) (voir chap. I, sect. B, décision 43/117).

H. Coordination et intégration des programmes statistiques

Décision prise par la Commission

18. La Commission a examiné le point 4 h) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 1^{er} et 2 mars 2012. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités de statistique (E/CN.3/2012/27).

19. À sa 6^e séance, la Commission a pris note du rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités de statistique (E/CN.3/2012/27) (voir chap. I, sect. B, décision 43/117).

I. Classifications économiques et sociales internationales

Décision prise par la Commission

20. La Commission a examiné le point 4 i) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 1^{er} et 2 mars 2012. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les classifications économiques et sociales internationales (E/CN.3/2012/28).

21. À sa 6^e séance, la Commission a pris note du rapport du Secrétaire général sur les classifications économiques et sociales internationales (E/CN.3/2012/28) (voir chap. I, sect. B, décision 43/117).

J. Indicateurs de développement

Décision prise par la Commission

22. La Commission a examiné le point 4 j) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 1^{er} et 2 mars 2012. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les indicateurs du développement permettant de suivre les objectifs du Millénaire pour le développement (E/CN.3/2012/29).

23. À sa 6^e séance, la Commission a pris note du rapport du Secrétaire général sur les indicateurs du développement permettant de suivre les objectifs du Millénaire pour le développement (E/CN.3/2012/29) (voir chap. I, sect. B, décision 43/117).

K. Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social

Décision prise par la Commission

24. La Commission a examiné le point 4 k) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 1^{er} et 2 mars 2012. Elle était saisie de la note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui concernent ses travaux (E/CN.3/2012/30).

25. À sa 6^e séance, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui concernent ses travaux (E/CN.3/2012/30) (voir chap. I, sect. B, décision 43/117).

L. Gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Décision prise par la Commission

26. La Commission a examiné le point 4 l) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 1^{er} et 2 mars 2012. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (E/CN.3/2012/31).

27. À sa 6^e séance, la Commission a pris note du rapport du Secrétaire général sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (E/CN.3/2012/31) (voir chap. I, sect. B, décision 43/117).

M. Journée mondiale de la statistique

28. La Commission a examiné le point 4 m) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 1^{er} et 2 mars 2012. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur la Journée mondiale de la statistique (E/CN.3/2012/32).

28. À sa 6^e séance, la Commission a pris note du rapport du Secrétaire général sur la Journée mondiale de la statistique (E/CN.3/2012/32) (voir chap. I, sect. B, décision 43/117).

Chapitre IV

Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU)

1. La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 2 mars 2012. Elle a entendu un rapport oral du Directeur de la Division de statistique de l'ONU.
2. À la 6^e séance, les représentants de Cuba, de l'Italie et du Cameroun ont fait une déclaration.
3. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration.
4. Également à la 6^e séance, les représentants du Suriname et de Cuba et les observateurs de l'Afrique du Sud et de la Finlande ont fait une déclaration.

Décision prise par la Commission

5. À sa 6^e séance, la Commission a pris note du rapport oral du Directeur de la Division de statistique de l'ONU, en particulier du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015 décrit dans un document de travail qui lui a été présenté (voir chap. I, sect. B, décision 43/116).

Chapitre V

Ordre du jour provisoire et dates de la quarante-quatrième session de la Commission

1. La Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 2 mars 2012. Elle était saisie des documents suivants qui lui ont été présentés par le Chef du Service des services statistiques de la Division de statistique de l'ONU :

a) Ordre du jour provisoire et documentation de la quarante-quatrième session de la Commission (E/CN.3/2012/L.2);

b) Note du Secrétaire général présentant le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission pour la période 2012-2015 (E/CN.3/2012/33).

2. À la 6^e séance, les représentants de l'Italie et de la Mongolie ont fait une déclaration.

Décision prise par la Commission

3. À sa 6^e séance, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa quarante-quatrième session (E/CN.3/2012/L.2) et chargé le Bureau de le rationaliser et d'y mettre la dernière main. Elle a aussi décidé de recommander au Conseil économique et social de l'approuver (voir chap. I, sect. A).

4. À la même séance, la Commission a décidé de recommander au Conseil d'approuver les dates de sa quarante-quatrième session qui se tiendra du 26 février au 1^{er} mars 2013 (voir chap. I, sect. A).

5. Également à la 6^e séance, la Commission a approuvé le projet de programme de travail pluriannuel pour 2012-2015 (E/CN.3/2012/33).

Chapitre VI

Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-troisième session

1. La Commission a examiné le point 7 de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 2 mars 2012.
2. À la même séance, la Rapporteuse a présenté le projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-troisième session (E/CN.3/2012/L.3) et un document interne contenant les projets de décision.
3. Également à la 6^e séance, les représentants des pays suivants ont fait une déclaration sur le texte du document interne : Royaume-Uni, Suriname, Maroc, Mexique, Cuba, Pays-Bas, Chine, États-Unis, Italie, Australie, Colombie, Allemagne, Fédération de Russie et Japon. Les observateurs de l'Afghanistan, du Koweït, de l'Égypte, de la Nouvelle-Zélande, de la Côte d'Ivoire, du Libéria, de l'Inde et du Canada ont également fait une déclaration.
4. Toujours à la même séance, les représentants de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission économique pour l'Europe et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et les observateurs de l'Union européenne et de la Palestine ont fait une déclaration.
5. À la même séance, l'Institut international de statistique a fait une annonce.
6. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a répondu aux questions soulevées lors des débats.

Décision prise par la Commission

7. À sa 6^e séance, la Commission a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa quarante-troisième session, y compris les projets de décision qui y figuraient, tels que révisés oralement, et chargé la Rapporteuse de le rationaliser et d'y mettre la dernière main. Après l'adoption du projet de rapport, la Présidente a fait une déclaration.

Chapitre VII

Organisation de la session

A. Ouverture et durée

1. La Commission de statistique a tenu sa quarante-troisième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 28 février au 2 mars 2012. La session a comporté six séances (de la 1^{re} à la 6^e).

B. Participation

2. Les représentants des 24 États membres de la Commission ont participé à la session. Des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'États non membres ainsi que des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres organisations étaient également présents. La liste des participants a été publiée sous la cote E/CN.3/2012/INF/1.

C. Élection des membres du Bureau

3. À sa 1^{re} séance, le 28 février 2012, la Commission a élu par acclamation les membres du Bureau ci-après :

Présidente :

Gabriella Vukovich (Hongrie)

Vice-Présidents :

Jill Matheson (Royaume-Uni)

Eduardo Sojo (Mexique)

Jiantang Ma (Chine)

Rapporteuse :

Anna N. Majelantle (Botswana)

D. Ordre du jour et organisation des travaux

4. À sa 1^{re} séance, le 28 février 2012, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire, tel que publié sous la cote E/CN.3/2012/1. Cet ordre du jour était le suivant :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Questions soumises à la Commission pour examen et décision :
 - a) Examen du programme : recensements de la population et des logements;
 - b) Statistiques de la criminalité;
 - c) Comptabilité nationale;

- d) Statistiques agricoles;
 - e) Comptabilité économique et environnementale;
 - f) Statistiques de l'environnement;
 - g) Statistiques de l'énergie;
 - h) Statistiques des économies basées sur les ressources naturelles;
 - i) Statistiques des technologies de l'information et des communications;
 - j) Cadres nationaux d'assurance de la qualité;
 - k) Application des Principes fondamentaux de la statistique officielle;
 - l) Coordination des activités statistiques des organismes des Nations Unies;
 - m) Élaboration d'un plan d'action sur le développement des statistiques;
 - n) Statistiques du développement humain;
 - o) Développement des statistiques régionales en Europe.
4. Questions soumises pour information :
- a) Statistiques ventilées par sexe;
 - b) Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités;
 - c) Statistiques du commerce international de marchandises;
 - d) Statistiques du commerce international des services;
 - e) Statistiques des finances;
 - f) Programme de comparaison internationale;
 - g) Groupe d'Ottawa sur les indices des prix;
 - h) Coordination et intégration des programmes statistiques;
 - i) Classifications économiques et sociales internationales;
 - j) Indicateurs de développement;
 - k) Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social;
 - l) Gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale;
 - m) Journée mondiale de la statistique.
5. Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU).
6. Ordre du jour provisoire et dates de la quarante-quatrième session de la Commission.
7. Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-troisième session.

5. À la même séance, la Commission a approuvé l'organisation des travaux de la session (E/CN.3/2012/L.1).

6. Également à la 1^{re} séance, la Commission a invité les organisations ci-après à participer, en qualité d'observateurs, à sa quarante-troisième session : l'Institut arabe de formation et de recherches statistiques, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, le secrétariat du Forum international de l'énergie, l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique et l'Agence internationale de l'énergie.

E. Documentation

7. La liste des documents dont la Commission était saisie à sa quarante-troisième session peut être consultée sur le site Web de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/statcom/sc2012.htm>.

